



La CGT du Conseil Départemental de la Vendée  
40 rue du Maréchal Foch  
85000 La Roche Sur Yon

M le Président du Conseil départemental de la Vendée  
Conseil départemental de la Vendée  
40 rue du Maréchal Foch  
85923 La Roche Sur Yon CEDEX 9

Le 26 avril 2026, à La Roche Sur Yon

Lettre ouverte, remise en main propre

OBJET : continuité du mouvement de grève reconductible pour les journées du 1<sup>er</sup> mai 2026 au 31 mai 2026, couvrant l'ensemble des agents du Conseil départemental de la Vendée.

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Vendée

Que dire de plus que les autres préavis de grève qui se succèdent depuis des mois, des années ? La situation se dégrade (plus encore avec cette crise de l'énergie et l'inflation qui en est la conséquence), et les agents n'ont que du mépris. Nous n'avons eu aucune réponse de la part du Conseil départemental de la Vendée (sauf parfois l'application de cette devise : « *dites-moi, ce que vous avez besoin, je vous dirai comment vous en passer* ».)

Ainsi, lorsque, par exemple, les Assistants Familiaux se plaignent de l'indemnité de 18cts/km, pour les 50 premiers kilomètres (afin de répondre aux missions demandées par le service), les AF obtiennent de la collectivité la réponse suivante : « *Si votre voiture vous coûte plus de 18 cts/km, vous n'avez qu'à changer de voiture* » (mars 2025). Pire la collectivité, pour faire des économies, passe cette indemnité à 18cts/km pour les 50 premiers kilomètres à 100 km (2026). C'est encore l'illustration de votre « gestion par l'efficience et la résilience », déresponsabilisante, que des agents contestent : « *y'a qu'à* » ; « *faut qu'vous* » ; « *c'est comme ça* » ; « *si tu n'es pas content tu dégages* » ... Tragédie se rajoutant au drame, rien n'est fait pour limiter, rationaliser les déplacements. Travailler ne paye même pas les frais. Elle est où votre « valeur travail » ?

Des AF se demandent encore, s'il y a bien du monde dans « la timonerie » (pendant les vacances). Nous avons alerté votre directeur à ce sujet : sans réponse. C'est violent et aucune réaction. Nous pourrions évoquer de bien d'autres services : routes, collègues...

Chacun regarde « **LA VENDÉE QUI S'AMUSE** » au détriment de « **LA VENDÉE QUI BOSSE** ». Ce n'est pas par jalousie, mais par légitime défense, car « **LA VENDÉE QUI S'AMUSE** » s'accapare les richesses que nous produisons, pire, elle nous empêche de produire, hypothèque le patrimoine, prend notre bourse et nos vies, sous couvert d'économies, pour des caprices. Des voitures à plusieurs dizaines de milliers se pavanent avec indécence. « **LA VENDÉE QUI S'AMUSE** » n'est pas indifférente à notre situation, mais, manifestement, elle la crée, et la maintient. Les agents vous suivent, vous écoutent.

Il paraîtrait que la motivation se trouve en partie dans la fiche de paie. Elle s'y cache de plus en plus. Des agents qui arrivaient à économiser en fin de mois (ils nous l'avouent de plus en plus), désormais, provisionnent en début de mois pour tenter tenir jusqu'à la fin. Certains, maintenant, « prient » chaque soir contre le sort (factures imprévues, pannes, maladie...). DÉCADENCE !

La CGT CD85 revendique principalement :

- **Pouvoir d'achat** : une revalorisation du point d'indice à 6€ (actuellement 4€923 brut) et l'indexation des pensions et du point d'indice sur l'inflation ; revalorisation du régime indemnitaire, des indemnités (frais kilométriques, astreintes...) ; accélération (et justice) du déroulement de carrière ; prise en charge à 100% de la prévoyance ; aucun agent ne doit avoir une fiche de paie à 0€ ...
- **Retraite** : retour immédiat à l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans pour revenir rapidement à 60 ans ; départs anticipés pour les carrières longues et pour celles et ceux ayant exercé des métiers pénibles (reconnaissance de la pénibilité des métiers féminisés invisibilisés) ; calcul de la pension sur les traitements des 6 derniers mois dans le public (10 meilleurs années dans le privé) ; garantie d'un niveau de pension d'au moins 75% du revenu d'activité pour une carrière complète ; prise en compte des années d'études et des périodes de première recherche d'emploi et de chômage non indemnisé...
- **Temps de travail** : garantie des cinq semaines de congés payés ; maintien des jours de fractionnement ; maintien de tous les jours fériés ; maintien des 35h ; stop à l'écrtage ; respect de la législation sur le temps de travail...
- **Santé** : défense de « la sécurité sociale » (prise en charge à 100% des frais de santé) ; maintien du principe « *je cotise en fonction de mes moyens et je reçois en fonction de mes besoins* » ; maintien à 100% du traitement et garantie des primes en maladie ordinaire ; respect des repos récupérateurs ; le droit à se soigner ; l'employeur doit garantir la santé mentale et physique de ses agents ...
- **Justice** : rétablissement des conseils de discipline de recours pour les agents de la fonction publique ; stop à l'autoritaire et à l'arbitraire (sécurité juridique et sûreté) ; respect des principes du droit ; une inspection du travail indépendante pour la fonction publique territoriale ; un accès à la justice effectif ; stop aux « procédures baillons » ...
- **Conditions de travail** : définir les valeurs et principes afin de fixer le cap, la route pour tous les agents ; égalité hommes/femmes ; stop aux violences institutionnelles ; stop au management par « l'efficacité et la résilience » ; étude effective sur les risques psychosociaux ; une « inspection du travail » indépendante pour la fonction publique territoriale ; reconnaissance de l'ancienneté en matière de promotion (stop au mérite) ; stops au loyalisme (et aux méthodes) ; des moyens pour produire (du matériel en bon état) pour assurer de servir l'intérêt général ; étude de l'impact de l'IA (une « intelligence sans conscience ») ...
- **Défense du niveau de service public pour tous et de l'espace public.**
- **Dialogue social** : respect des règles et des principes de la république ; liberté de correspondance des organisations syndicales ; vote à l'urne aux prochaines élections (fracture numérique) ; concertation avec les représentants du personnel sur les sujets concernant les agents ; stop aux discriminations syndicales ; stop aux deals gagnant/gagnant dans le dos de ceux qui ne participent pas aux deals ...

C'est pour cela que la CGT du Conseil départemental de la Vendée prend ses responsabilités en déposant un préavis de grève reconductible pour le 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31 mai 2026, de 0h à 24h pour l'ensemble des agents du Conseil Départemental de la Vendée.

Notre collectivité nous l'aimons et la défendons. Dans l'attente de réponses à nos sollicitations, nous vous adressons, Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Vendée, nos sincères salutations.

Pour la CGT CD85